

MASTER 2 - Administration publique

Domaine : Droit, Economie, Gestion **Mention :** Administration publique

PARCOURS : Administration des établissements publics de santé.

LIEU DE LA FORMATION :

IPAG

Université de Montpellier,
Bâtiment B, Espace Richter,
195 rue Vendémiaire,
34960 MONTPELLIER cedex 2

Tram lignes 1-2-4 Rives du
Lez/Port Marianne.

SCOLARITE :

Ouverte de 08H00 à 12H00
et de 14H00 à 16H00.

Tél. 04.34.43.23.03/05/06

CONTACT :

ipag-contact@umontpellier.fr

Laëtitia LASZAK :
04.34.43.23.03

TARIFS :

Etudiant (*fixé au niveau national*) :
243 euros

Etudiant boursier : 0 €.

**Formation continue (salarié,
demandeur d'emploi, etc...) :**

- si la formation est prise en
charge (Région, employeur,
Pôle emploi, etc...) : 4 990 euros

- si la formation est
directement payée par le
candidat : 2 540 euros

Objectifs : Obtenir les connaissances et les compétences nécessaires pour
réussir les concours de catégorie A et A+ du secteur Santé / Social :

- Directeur d'hôpital
- Directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social
- Inspecteur de l'action sanitaire et sociale
- Directeur des organismes de sécurité sociale
- Attaché d'administration hospitalière

Publics concernés :

Etudiants en formation initiale titulaires au minimum d'un Master 1.
Formation continue (salariés, agents publics, demandeurs d'emploi, etc...)

Contenu :

- Cours : Droit hospitalier, Droit des établissements sanitaires, sociaux et
médico-sociaux, Santé publique, Questions sociales, Protection sociale,
Droit public, Fonction publique, Finances sociales et hospitalières, Culture
générale hospitalière
- Mémoire
- Stage de 8 semaines minimum + Rapport de stage.

Equipe pédagogique : Composée d'universitaires, de directeurs d'hôpitaux et
de hauts fonctionnaires, dont de nombreux membres ou anciens membres de
jurys de concours.

Volume horaire : 305 heures annuelles.

Conditions d'accès :

- de façon automatique à l'issue du Master 1 de l'IPAG
- ou par voie d'accès direct, sur sélection. Le dossier de candidature est alors
à déposer sur l'application eCandidat (base bleue) de l'Université de
Montpellier

Plus d'infos sur le site de l'IPAG : <https://ipag.edu.umontpellier.fr/> rubrique
SCOLARITE

Planning : Le planning des cours du master est compatible avec l'apprentissage
ainsi qu'avec le planning de la préparation aux concours du secteur santé/social
(**Voir la fiche Prépa dédiée**).

LES « PLUS » DE L'IPAG :

Le M2 est **ouvert à l'apprentissage** au sein des administrations publiques
(alternance).

Les étudiants bénéficient d'une salle dédiée avec une
bibliothèque contenant des ouvrages adaptés à la
préparation des concours du secteur santé/social ainsi que
des abonnements à *Hospimédia* et à diverses revues
spécialisées.

